

GAROALGUE MULTIFONCTIONS

ALGICIDE CLARIFIANT NON MOUSSANT



CARACTERISTIQUES :

Algicide préventif non moussant, concentré, sans cuivre.
La matière active est un composant d'action rapide, de grand pouvoir algicide.
Ce produit est destiné à éviter la formation et la croissance des algues.
Cet algicide ne mousse pas.
De plus sa formulation innovante permet de floculer les matières organiques afin d'obtenir une eau scintillante.
Compatible avec tous les traitements.



MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

- Après remplissage du bassin, introduire dans celui-ci 1,5 litres pour 100 m³ d'eau.
- Par la suite, ajouter chaque 8 jours 0,5 litre pour 100 m³ d'eau.
- Après un orage, ajouter 1 litre pour 100 m³ d'eau.
- En cas de développement d'algues, ajouter 3 ou 4 litres d'algicide multifonctions pour 100 m³ d'eau, 72 heures après un traitement choc.



CONDITIONNEMENT :

Bouteille de 1L, carton de 12 un
Bidon de 5L, carton de 4 un, palette de 32 cartons / 128 bidons
Bidon de 20L, palette de 28 un

COMPOSITION :

13,3% (m/m) de Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère (CAS 25988-97-0) à 60%, soit 8% de matière active.

Biocide TP2

SECURITE :

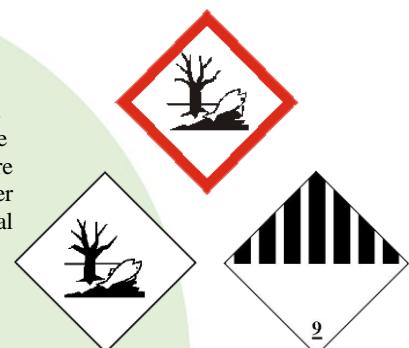
Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité.

Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33

Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger : Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Tenir hors de portée des enfants. Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon. Éviter le rejet dans l'environnement. EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la bouche. Recueillir le produit répandu. Pour le grand public : éliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie.



UN 3082

